

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	01.11.2016	10h05	16.169	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC		Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) :
		ad
Titre : Un partenariat à concrétiser		
Contenu : En appui de la recommandation de députés interpartis 15.165, Favoriser les partenariats public-privé dans la santé, le Conseil d'Etat est invité à établir un rapport d'information sur les partenariats entre les instances publiques et privées du secteur de la santé. Il présentera une liste des missions hospitalières mise à jour en fonction des partenariats établis.		
Développement (obligatoire) : Il y a manifestement un blocage politique dans le domaine hospitalier lorsqu'il s'agit de prendre en compte les prestations proposées par les établissements privés. À l'image de ce qui s'est fait dans le canton de Vaud, il devient urgent de changer de paradigme et d'inclure l'offre du secteur privé. Avec l'acceptation de la réorganisation spatiale de HNe, une collaboration, par ailleurs inscrite dans la loi sur HNe, doit trouver sa concrétisation sous peine de devoir faire des investissements coûteux et à double.		
L'urgence est demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Walter Willener		

Position du Conseil d'État :

Les partenariats entre acteurs publics et privés se sont multipliés ces dernières années dans le secteur de la santé et de nouveaux développements sont encore attendus à brève échéance à l'issue des négociations menées depuis un an environ entre hôpitaux public et privés de notre canton. Le Conseil d'État s'est montré ouvert il y a plus d'un an à tenir compte de ces résultats dans la conception de la liste hospitalière et entend répondre à la recommandation 15.165 encore durant cette législature. Le postulat sollicite une deuxième fois ce que demande ladite recommandation, de sorte que le Conseil d'État en propose le rejet.